



Mairie
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



TEL : 05 63 33 10 18

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MONTMIRAL**

**Séance du 21 Octobre 2022 à 20h30
Début de séance 20h30 – Fin de séance 21h00**

L'an deux mille vingt-deux le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Maire de la Commune.

Date de la convocation : 18 octobre 2022 Date d'affichage : 18 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

SALVADOR Paul – DANGLES Pierre - BERLIC Gisèle – MALET Christian - CAMALET Anne - BODEN Jeanne - BOUISSET Gilbert
DE PIERPONT Christian - GIEUSSE Jean-François - MEDINA Stéphane - BOSC Frédéric

Absentes excusées sans procuration : -BRUGUIERE STELLA – RAUCOULES CELINE

Absentes excusées avec procuration : GATUMEL Fabienne procuration à BERLIC Gisèle

Secrétaire de séance : BODEN Jeanne

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les comptes rendus des 13 et 21 octobre seront signés au prochain conseil municipal

Objet des délibérations prises par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune se doit de développer une dynamique locale pour soutenir la revitalisation des centres bourgs il propose aux membres l'acquisition de l'habitation cadastrée AP76 située Rue Lafayette.

Monsieur le Maire propose l'acquisition du bien immobilier situé Rue Lafayette parcelle AP 76

N° 67 -10-2022

OBJET DE LA DELIBERATION : N° 67 -10-2022 ACQUISITION IMMOBILIERE AP 76 RUE LAFAYETTE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

Que la commune se doit de développer une dynamique locale pour soutenir la revitalisation des centres bourgs dans le cadre d'une mise en œuvre de projet d'habitat.

Il apparaît opportun que la commune se porte acquéreuse du bien immobilier situé Rue Lafayette cadastré AP 76

Maison et dépendance d'une emprise au sol : surface totale de 456 m²

Vu la surface exploitable, il serait envisagé de créer plusieurs logements.

Monsieur Le Maire propose de faire une offre au propriétaire pour un montant de **155 000 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de l'acquisition de l'habitation AP76 Rue Lafayette.
- AUTORISE Monsieur le Maire pour solliciter un notaire et à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes les pièces nécessaires.